

Préambule : Les propositions de rattachement des URs aux futurs départements inscrites dans le rapport du ComOp « organisation scientifique » n'ont pas suscité beaucoup de commentaires d'opposition de la part des collectifs de recherche IRSTEA. A l'exception notable toutefois des collègues du LESSEM (Laboratoire écosystèmes et sociétés en montagne) du centre de Grenoble qui ont adressé le 27 juin 2018 à Patrick Flammarion et Thierry Caquet une lettre collective, co-signée par la quasi-totalité des personnels du laboratoire, demandant que leur Unité de Recherche ne soit pas rattachée uniquement au département TERRA (scénario prévu par les directions des instituts) mais également au département « centré sur les écosystèmes terrestres peu anthropisés » (ECO-FA aujourd'hui). Nous appuyons cette demande des collègues du LESSEM, qui ne devrait pas poser plus de problèmes que les 13 autres doubles rattachements d'Unités déjà prévus dans le rapport du com'op.

Pour autant, Les personnels des collectifs de recherche IRSTEA ne sont pas rassurés sur leur avenir : beaucoup de points d'interrogations subsistent, sur des sujets tout aussi importants que le schéma d'organisation scientifique, tels que les conditions de financement des activités de recherche (notamment sur l'environnement) et des charges structurelles, l'organisation des fonctions d'appui, les conditions d'emploi du personnel de tous statuts (titulaires Recherche, titulaires Agriculture, contractuels), etc. Par ailleurs, la lecture du rapport du com'op « organisation – management – appui » indique nombre d'orientations en relation directe avec la vie scientifique de l'institut, alors même que ce rapport n'a pas été soumis aux deux Conseils scientifiques. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que les élus du personnel de l'IRSTEA au CST ont refusé de prendre part au vote sur l'avis relatif aux analyses conduites par le COM'OP scientifique.

C'est donc essentiellement au travers de la lecture du rapport du com'op « organisation – management – appui », censé traiter de ces questions, que nous intervenons sur ces sujets et sur la vie scientifique des instituts et de leurs personnels. Il s'agit de remarques au fil de l'eau, dont des demandes de précisions et compléments que nous souhaiterions voir apportés au document. Nous avons pointé également les points les plus sensibles, qui nécessitent des discussions approfondies entre directions et syndicats avant toute décision, a fortiori tout arbitrage des ministres de tutelle.

Par ailleurs, nombre de points du rapport du Com'Op « organisation scientifique » nous interrogent et en particulier :

- La notion de « soutenabilité économique » des infrastructures de recherche qui fait implicitement craindre un désengagement toujours plus grand de l'Etat sur le financement de ces infrastructures et par voie de conséquence sur l'indépendance des recherches
- Une « vision des enjeux » écrite sur le mode incantatoire et qui promet toujours plus dans tous les domaines de la science et des technologies relevant de l'INRA et de l'Irstea sans éclaircir comment le nouvel institut mettra la science en débat avec la société et contribuera de façon ouverte aux politiques environnementales
- L'absence d'analyse sur l'évolution possible des tutelles à l'occasion de la fusion, et en particulier la question de la tutelle du ministère de l'environnement qui marquerait une volonté politique en accord avec les ambitions affichées par les organismes
- A aucun moment il est prévu d'adapter le Contrat d'Objectif et de Performance (COP) de l'INRA, pour tenir compte des domaines et approches scientifiques propres à l'IRSTEA.

3.1.1. Groupes-projets thématiques (p 8)

Les résultats des travaux des « groupes-projets » devraient être rendus accessibles à l'ensemble des personnels. C'est une question de transparence et de compréhension.

Pourquoi n'y a-t-il eu aucun compte-rendu du « séminaire territorial » des 11 et 12 juillet

« Un état des lieux est en cours sur chaque site concerné pour permettre de construire les organisations cibles des centres du nouvel Institut, dès lors que les ministères de tutelle auront validé l'organisation proposée. » Comment le personnel et ses représentants dans les instances locales (CTS à l'IRSTEA) seront-ils associés à cette démarche ?

3.1.2. Programme de travail (p 9)

Il serait intéressant d'avoir la liste des chantiers classés dans les trois types définis (« fonctions vitales », « points durs », « non-inscrits à l'agenda de la préfiguration »). Figure-t-elle dans « Le document retraçant le résultat de cette étape de travail » censé être joint mais qui ne l'est pas ?

Nous souhaitons que tous les chantiers soient inscrits à l'agenda de la préfiguration : les repousser à « après la fusion » reviendrait à choisir par défaut les règles INRA pré-fusion.

3.3. Dialogue social et information des personnels (p 10)

Répéter à chaque réunion quel est le calendrier imposé de la fusion ne construit pas un « dialogue social ». Pour l'instant, on a surtout assisté à un « monologue social ».

La convocation d'une réunion conjointe des deux Comités Techniques d'Etablissement a été difficile à obtenir...

Quant à l'information des personnels, elle est au mieux inadaptée : les personnels attendent des réponses concrètes à leurs questions et ne reçoivent que des messages de comm' bien formatés et lénifiants des directions générales et des « on ne sait rien » de leurs responsables hiérarchiques.

4.1 Nom (p 12)

La dénomination proposée par les présidents (« **Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement** ») pose problème : être un institut « de recherche » (comme l'INRA et l'IRSTEA aujourd'hui) et un institut « pour la recherche » ce n'est pas la même chose... Un institut « pour la recherche » peut n'être qu'une agence de moyens et pas un opérateur de recherche...

4.2 Missions du nouvel institut (p 12)

Le rappel des missions actuelles de l'INRA et de l'IRSTEA est une citation tronquée des articles du code rural.

Faut-il d'ailleurs comprendre de cette « omission » de la liste des domaines d'activités dans lesquels se déclinent les missions actuelles des deux EPST et de la phrase disant « il est proposé de retenir une approche large de la portée des missions du nouvel Institut », qu'il n'y aura plus de liste des domaines d'activités du futur institut au-delà de « tous travaux de recherche scientifique et technologique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement, de l'eau, de la bioéconomie circulaire et de la gestion durable des territoires » ?

Il faudrait faire apparaître la totalité des articles actuels du code rural définissant les missions des deux EPST (article R831-1 pour l'INRA, articles R832-1 et R832-2 pour l'IRSTEA) et indiquer clairement en face comment vous prévoyez de réécrire le texte INRA (puisque c'est lui qui sert de base) pour permettre de se rendre compte des modifications envisagées.

C'est d'ailleurs l'ensemble du projet de décret organique qu'il faudrait pouvoir discuter au niveau des organismes avant qu'il soit en discussion au niveau des ministères.

Par exemple, il est pour nous inconcevable que la question de la tutelle du ministère en charge de l'Environnement ne soit pas posée lorsqu'on s'apprête à réécrire le décret organique d'un institut qui va s'afficher comme « un acteur majeur de la recherche internationale en agriculture, alimentation et environnement » et que ce ministère ne soit pas associé aux travaux préparatoires à la création de ce nouvel institut.

Le ministère de l'Agriculture ne peut pas continuer à être le seul à exercer une tutelle sur la recherche environnementale. L'obtention de la tutelle « Environnement » est pour les équipes de recherche « environnement » de l'IRSTEA – et celles de l'INRA par la même occasion – une garantie essentielle de pérennisation et d'indépendance de leur activité.

5. L'ORGANISATION DU NOUVEL INSTITUT (p 14)

« A ce jour ce sont plus de 1 150 personnels permanents des deux établissements qui ont une partie de leur activité orientée directement vers les politiques publiques ». Puisque ces agents ont été identifiés, ils serait intéressant d'avoir le détail de ce chiffre : combien à l'IRSTEA ? combien à l'INRA ? de quels statuts ?

« Il a été recherché le juste équilibre entre évolutions nécessaires, pragmatisme et réduction de l'impact de la fusion ». Nous ne sommes pas convaincus de cette recherche d'équilibre et, vu de l'IRSTEA, on a plutôt l'impression que le « pragmatisme » qui consiste à maintenir la personnalité juridique de l'INRA et donc à faire basculer le personnel IRSTEA sous régime INRA au 1^{er} janvier 2020 a pour conséquence une concentration de l'impact de la fusion sur les personnels IRSTEA.

Dans les sous-sections 5.1.2 à 5.1.4 (p. 19 à 22), la nouvelle organisation cible et ses missions sont listées. Nous avons retenu de ce qui a été dit le 21 septembre qu'il y aurait un principe de former des équipes DG bi-sites (Paris & Antony) mais cet aspect de la localisation des personnels des équipes des directions fonctionnelles du nouvel institut (et pour ce qui nous inquiète en particulier, les équipes actuelles du siège de l'Irstea et du centre régional d'Antony) n'est pas évoqué.

5.1 Organisation cible (p14)

L'organisation-cible ne « s'adosse » pas à celle de l'INRA, c'est celle de l'INRA, amendée de manière plus ou moins marginale pour intégrer l'IRSTEA.

L'organisation actuelle de l'INRA n'est d'ailleurs même pas présentée, comme si elle était évidente pour tout le monde.

Pourquoi un Vice-Président chargé de la transition pendant un an post-fusion ?

Si la fusion était correctement conduite (ce qui supposerait plutôt un poste de préfigurateur avant la fusion et une fusion moins rapide), c'est ensuite l'ensemble de la structure qui devrait « s'autoévaluer » pour voir ce qui se déroule bien et ce qui se déroule moins bien, voire mal.

5.1.2 Organisation de l'expertise et de l'appui aux politiques publiques (p 19 – 20)

Il nous paraît important de préciser que les missions d'expertise et d'appui aux politiques publiques à l'IRSTEA n'étaient pas spécialement dévolues aux ingénieurs des corps de l'Etat : elles ont toujours été considérées comme des missions d'Etablissement importantes et exercées par l'ensemble des personnels chercheurs et ingénieurs de tous statuts (CR, DR, IR, IE, IPEF, IAE...°) et les personnels techniques. Cf. par exemple toutes les recherches et mises au point d'outils, de méthodologies, développés pour la mise en oeuvre de la DCEE (Directive Cadre Européenne sur l'Eau) en France.

« Assurer le pilotage et la coordination de l'ensemble des missions d'appui scientifique et technique à la mise en oeuvre de politiques publiques, que ceci relève d'activités au sein de l'établissement ou dans des structures externes dédiées. » Pourquoi faire appel à des structures externes dédiées ? que seraient-elles ?

5.1.3. PILOTAGE DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS SCIENTIFIQUES DE L'ESR, EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL, DU TRANSFERT ET DE L'INNOVATION (p 21-22)

La séparation de la direction chargée de l'international et de la direction chargée de l'Europe pose question au plan de l'organisation des échanges scientifiques. L'intitulé « de l'enseignement supérieur, de l'action régionale, de la politique de sites et de l'Europe » suggère en premier lieu une intégration locale toujours plus forte qui peut être au détriment de l'animation scientifique nationale, ou à tout le moins tirer les personnels entre logiques institutionnelles dans l'élaboration de leurs recherches. Elle suggère d'autre part l'intégration également toujours plus forte dans la logique « 3S » des « smart regions », et des instituts « excellents » (IDEX/I-SITE/LabEX et autres instruments PIA) moins mal financés que les autres, une pression encore accrue à la recherche de financements, et la marginalisation des activités mal financées ou

ne rentrant pas dans ces « logiques de site ». Pour nous, ce projet de direction doit être questionné et ne saurait être proposé à l'arbitrage sans négociation avec les représentations du personnel et une évaluation de l'impact sur la QVT dans les unités.

« Promotion des priorités scientifiques et stratégiques pour l'Europe communautaire et l'Europe bilatérale, renforcement des partenariats stratégiques, mobilisation des équipes sur les projets et programmes européens et l'appui (confié à une filiale interne) au montage et la gestion de projets européens coordonnés. » Pourquoi créer une « filiale interne » ? quel statut pour les personnels ?

Sur le fond, n'y a-t-il pas quelque contradiction à vouloir à la fois prôner une « science ouverte » et vouloir développer les partenariats avec les acteurs privés dont on sait qu'ils demandent l'exclusivité sur les résultats des recherches et retardent ou interdisent leur publication ?

Instituts Carnot : l'intérêt (le moindre mal, disons) du fait que l'institut Carnot englobait l'ensemble de l'IRSTEA était que les ressources qui provenaient de ce mécanisme de financement ont pu être mutualisées. Qu'en sera-t-il de l'évolution des financements Carnot et de leur affectation dans le cadre du nouvel institut avec seulement certaines unités ou groupes d'unités labellisées ?

Création d'une nouvelle filiale issue d'INRA transfert : modification d'INRA transfert ou autre filiale en parallèle ? périmètre et mode de coopération avec les URs ?

Qu'est-ce que les « ingénieurs projet partenariat » et leur réseau ?

La mise en place d'un « service d'ingénierie contractuelle » commun à 4 directions n'est pas sans poser problème. Il s'agit véritablement de monter un service sous un angle technique, du travail juridique « à la tâche », en mutualisant les « moyens » qui sont des personnes. Si en fin de document on prétend vouloir mettre en place une démarche de « prévention des RPS », on voit apparaître ici l'intention, pour des raisons de productivité (compte-tenu de la recherche permanente de ressources propres et de réponse à des appels d'offre compétitifs) de créer un service potentiellement générateur de RPS. La multiplication des hiérarchies est un facteur établi de RPS. Le turn-over est déjà important dans ces métiers, notamment à l'Irstea, cela risque d'augmenter encore si on ne respecte pas les agents chargés d'écrire et de gérer des contrats, en établissant une hiérarchie alignée sur les tâches fonctionnelles.

Par ailleurs les missions de la DAJ dépendant de la DGD Ressources, très récemment créée au mois de mai 2018, ne sont pas explicitées.

5.2 convergence des instances (p 22 à 28)

Chapitre difficilement compréhensible pour le personnel IRSTEA : le document liste des instances propres à l'INRA sans expliciter leur rôle et leur composition (conseil scientifique de département, conseil de gestion de département, conseil de centre,...).

Composition CA (p 23) : MTES même pas cité parmi les représentants de l'Etat ; d'où viennent les « 6 personnalités en fonction de leurs compétences scientifiques et techniques, responsables des secteurs agriculture, environnement, alimentation »

Quelles seraient la composition et les attributions d'un « comité des parties prenantes ? »

Conseil scientifique : « Le conseil scientifique est l'instance de réflexion et de proposition de l'institut en matière de politique scientifique **et technologique**, ainsi que d'évaluation des activités de recherche. » Est-ce à dire que le futur institut demandera à effectuer lui-même l'évaluation de ses activités de recherche en lieu et place de l'HCERES ? C'est une option intéressante, mais qu'on nous avait dit impraticable...

Il est important que l'ensemble des personnels (chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, titulaires et CDD) soient électeurs et éligibles au CS mais il est tout aussi important que ce ne soit pas par collèges séparés par catégories de personnel. Dans ce domaine, nous tenons à ce que le futur institut prenne modèle sur la pratique IRSTEA plutôt que sur celle du CNRS plus élitiste que démocratique.

Comités Techniques, CHSCT : à l'IRSTEA il existe, en plus du Comité Technique d'Etablissement Public (CTEP) des Comités Techniques Spéciaux (CTS) placés auprès de chaque direction de centre et auprès de la

direction des services centraux ; les CHSCT locaux sont placés auprès de ces CTS et leur composition est fonction des résultats aux élections CTS (et non des résultats aux élections au CTEP) ; nous revendiquons le maintien des CTS dans le cadre du nouvel institut.

La tenue d'élections anticipées pour les Comités Techniques (et les CHSCT associés) n'est pas une bonne solution et elle est inacceptable pour les personnels IRSTEA alors que les chantiers de la fusion ne seraient pas terminés. Nous proposons de caler la naissance du nouvel institut avec les échéances électorales. Avec une création au 1^{er} janvier 2022, et une période transitoire de 11 mois, cela permettrait de se recalculer avec les échéances nationales.

5.3.1 cartographie des centres du nouvel institut (p 29)

Il est mentionné 18 centres dans le texte (8+8+2). Dans l'annexe 2 il y en a 19.

Création d'un centre « ARA Ouest » et d'un centre « ARA Est » : sous réserve que ce ne soit pas préjudiciable à l'un des deux centres.

5.3.2 Missions et activités d'appui au niveau déconcentré (p 30-31)

Le schéma proposé nécessite plus d'explications, car l'organisation apparaît complexe.

Quelle est la différence entre « service de gestion commun inter-unités » et « services d'appui de centre » ? Quelles sont les fonctions comprises dans « service d'appui aux unités » quand cet appui reste interne à l'UR ? (assistante d'UR, achat, budget, projet ...). Sinon il est regroupé dans une unité de service, correspondant au « service de gestion commun inter-unités » ou au « service d'appui du centre » ?

Cette complexité apparente est peut-être une souplesse tout à fait intéressante et une adaptation aux souhaits des unités, mais dans ce cas pourquoi réserver cette souplesse aux unités INRA ? Car il reste des URs IRSTEA qui ont réussi à ne pas perdre leurs personnels d'appui (à Antony par exemple) et lorsque les services d'appui des URs ont été regroupés au sein des directions régionales, c'est en général contre la volonté des URs. La possibilité de choix devrait être ouverte à toutes les URs.

Si les SDAR sont coordonnés et animés par les responsables fonctionnels des Directions et Délégations du siège, quel est le rôle de la DCSDAR ?

S'ajoutent des « structures de services de gestion » dont la localisation apparaît également très souple. Mais pourquoi parler de « contractualisation » avec les SDAR ? Cela paraît choquant entre services d'un même établissement ; ne peut-on parler de répartition claire des tâches de chacun ?

Un organigramme fonctionnel de différentes entités est vraiment nécessaire, en faisant apparaître les strates centre, site, unité.

Il est en tout cas indispensable que l'ensemble des personnels soient associés localement à ces réflexions et la concertation organisée avec les représentants du personnel des deux instituts au niveau des instances locales (CTS à l'IRSTEA). Il y a actuellement beaucoup de questions, d'incertitudes, par manque d'information et d'implication concrète des agents dans les rapprochements locaux.

6.1 Cadre réglementaire et dispositions associées (p 31 – 32)

C'est dans ce chapitre qu'on nous explique que comme il s'agit de deux EPST issus des mêmes textes législatifs et réglementaires de base, il n'y a pas de problème à les fusionner. Notons qu'avec ce type de raisonnement l'INRA et l'IRSTEA pourraient aussi être facilement fusionnés avec le CNRS ou n'importe quel autre EPST. Il suffirait donc de prendre les textes INRA (légèrement adaptés) et de les appliquer à l'ensemble des deux instituts fusionnés au 1^{er} janvier 2020. Et ce serait même un avantage puisque les personnels, n'ayant plus à se poser des questions inutiles sur le fonctionnement de l'organisme, pourraient se concentrer sur les problèmes d'organisation du travail !

Sauf que ce n'est pas acceptable pour les personnels de l'IRSTEA : la future organisation du travail est certes importante mais les missions du futur établissement, son fonctionnement, le devenir des activités sur le long terme, leur financement pérenne, les statuts des personnels etc, sont des sujets essentiels qui doivent faire l'objet de discussions préalables à la fusion.

Partir des textes INRA pourquoi pas, mais en faisant meilleur cas de l'existant Irstea et à condition d'avoir la possibilité de négocier les conditions de la fusion et les bases du futur institut AVANT la fusion. C'est pourquoi il faut prévoir un temps de préfiguration suffisant et reporter la date envisagée de la fusion.

La fusion par suppression de la personnalité morale de l'Irstea et conservation de celle de l'INRA fait apparaître aux personnels de l'Irstea comme dérisoire et mensongère la notion de processus de fusion « équilibré » psalmodiée tout au long du document, notion d'ailleurs également contredite par la plupart des propositions contenues dans le rapport.

6.2 à 6.4 chapitres concernant le personnel (p 33 à 44) :

Nous sommes en profond désaccord avec la démarche et les propositions faites dans ces chapitres. Il est constamment fait un mélange entre dispositions permanentes (le « modèle social » qu'on souhaite pour le futur établissement) et dispositions transitoires (garanties à apporter aux agents aujourd'hui en fonction à l'INRA et à l'IRSTEA pour que la fusion ne se traduise pas par une régression de leurs dispositions statutaires et de leurs conditions d'emploi et de rémunération). Or, que ce soit pour le montant de l'IFSE à maintenir pour certains titulaires Recherche ou la situation de PNA à maintenir pour les titulaires Agriculture (ou d'autres ministères) en fonction à l'IRSTEA, il n'y a aucune raison de s'enfermer dans le prolongement de ces dispositifs pour l'avenir. Aller vers le « mieux-disant » pour le futur institut ce n'est pas pour nous prolonger voire même accroître les inégalités existantes.

Les dérogations figurant dans les statuts particuliers des personnels de l'IRSTEA et de l'INRA ne sont même pas analysées et commentées comme si cela n'avait aucune importance. Pourtant ces dérogations n'ont pas été placées là par hasard et elles ne peuvent être balayées d'un revers de main sans aucune discussion...

Le Décret n° 92-1060 du 1 octobre 1992 relatif au statut particulier des corps de fonctionnaires de l'IRSTEA prévoit un certain nombre de dérogations au statut-cadre des fonctionnaires des EPST (Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983) visant à rapprocher les statuts des chercheurs et ingénieurs de recherche (et à travers ce rapprochement essayer de casser le clivage chercheurs / ITA si répandu dans les autres EPST) :

- donner aux ingénieurs de recherche l'accès aux mêmes responsabilités d'encadrement que les chercheurs et partant, à les soumettre aux mêmes modalités d'évaluation par les mêmes instances (art 18 et 19 du décret 92-1060) ; par extension, ces principes ont été également appliqués aux corps d'ingénieurs (IPEF, IAE) du Ministère de l'Agriculture en fonction dans l'Etablissement.
- redonner aux CAP de chercheurs les mêmes prérogatives que celles des autres corps de fonctionnaires.

Si ces dérogations sont abandonnées quelle serait la place des ingénieurs dans le futur institut ?

Les garanties évoquées en bas de la page 33 et en haut de la page 34 ne concernent que les questions de rémunération et l'avancement immédiat (tableau d'avancement 2019), il n'y a rien sur les garanties statutaires et les perspectives de carrière.

De même, pour les personnels contractuels il est seulement indiqué p 33 « Ils conserveront à titre individuel le bénéfice des dispositions de leur contrat ». Mais quelles seront les règles de recrutement et de gestion qui s'appliqueront à eux (fixation du niveau de rémunération et son évolution notamment) ? Il n'y a aucune analyse comparée des règles actuelles INRA et IRSTEA et rien n'est dit sur les règles futures qui s'appliqueront à eux et aux nouveaux recrutés.

Quant aux règles applicables aux stagiaires, rien n'est indiqué.

Indemnitaire (p 34 - 35) :

RIFSEEP :

Il faut préciser que le choix de la direction de l'IRSTEA de pousser à toujours plus de modulation individuelle, notamment à travers le CIA, a été fait contre l'avis des représentants du personnel.

Les évolutions proposées ne sont pas chiffrées ni expliquées (pourquoi relever les socles seulement des IE et des IR ?). S'il apparaît indispensable au nom du maintien de la rémunération des agents de garantir les montants de l'IFSE jusqu'à un éventuel changement de fonction, cela semble beaucoup moins évident pour le CIA, par définition annuel. Ne vaudrait-il pas mieux l'attribuer à ceux qui n'en ont pas bénéficié, avant de le supprimer définitivement (et de relever les socles de l'IFSE avec cet argent) ?

Sur ce point comme sur les modulations d'IFSE selon la fonction, les propositions faites sont éminemment discutables et devraient être discutées, en séparant bien le cas des agents en place et ce que l'on veut comme modèle social pour le futur institut, et en ayant des chiffres sur lesquels s'appuyer pour savoir qui va bénéficier de quoi.

Prime de recherche :

A l'IRSTEA la PR est distribuée de manière uniforme à tous les CR et DR (971 € en 2017). Que signifie précisément « Il est proposé d'aligner les niveaux de prime sur le montant le plus favorable alloué. » ? Quels seraient les montants par corps et grades ? Et quid de la PEDR (il n'y a pas un mot à ce sujet) ?

En tout état de cause il faut envisager une revalorisation substantielle du montant de primes perçues par les CR et DR en gardant le caractère non modulable de la PR.

Promotion (p 37) :

On demande, après la période transitoire (qui devrait être la période de préfiguration avant fusion), et selon le principe du mieux disant, que les ratios de promotion soient alignés, par corps, sur le système le plus favorable actuellement.

Concernant les concours internes, dont il n'est pas fait mention, nous demandons que le nombre de concours interne par corps soit établi au maximum des possibilités offertes par la réglementation. Et que la réglementation évolue pour prendre en compte dans l'assiette de calcul du nombre de concours internes l'ensemble des arrivées dans le corps (concours externes mais aussi détachements, contractuels bénéficiant de l'obligation d'emploi...).

Instances (p 37 à 39) :

Dans le tableau de la page 39 sur les instances INRA, même remarque que pour les tableaux des pages 27 et 28 : instances INRA spécifiques (CAPL, CCCR) non explicitées. Attention il y a quelques coquilles : l'hypothèse 1 de la page 37 devient option 2 dans le tableau p39 (col 4) ; toujours dans cette case du tableau, « en cas de maintien des CAPN des deux corps » => ce serait plutôt « en cas de maintien des CAPN des deux collèges ? »

La première hypothèse (tenue des CAP conjointes pendant 3 ans) a notre préférence. Cependant, une fois de plus, plutôt que de devoir aménager une période transitoire de 3 ans où les CAP continuent à fonctionner en collèges séparés, il serait plus simple de ne créer l'Institut unique qu'au 1^{er} janvier 2022 et d'avoir juste une période transitoire de quelques mois avant le renouvellement des CAP dans le cadre des élections générales Fonction Publique.

Evaluation (p 40 à 43) :

On a l'impression qu'il y a d'une part l'évaluation de l'activité des chercheurs et d'autre par l'évaluation de l'activité des ingénieurs. Qui s'occupe de l'évaluation des collectifs (de recherche et d'appui) ?

Il manque un élément crucial : quelle articulation entre évaluation individuelle des chercheurs et ingénieurs et évaluation collective des unités de recherche ? Que l'évaluation individuelle se situe dans le prolongement de l'évaluation des collectifs de recherche (et donc soit réalisée au moins en partie par les mêmes personnes) était un des 3 principes forts, avec celui d'une évaluation-conseil, qui avaient guidé la définition du dispositif d'évaluation IRSTEA ; les deux autres principes de base étant : que ce soit une évaluation-conseil (y compris pour les chercheurs) et que l'évaluation, pour les collectifs de recherche comme pour tous les personnels évalués, portent sur l'ensemble des missions d'un EPST.

Comme pour les statuts, les dispositions IRSTEA sont purement et simplement abandonnées sans discussion. Même le simple fait de redonner les attributions de toutes les CAP de fonctionnaires aux CAP de chercheurs ne trouve pas grâce aux yeux des rédacteurs du rapport, au nom d'arguments juridiques, alors

que pour l'avancement en DR1 ils défendent un système « spécial INRA » qui consiste apparemment à considérer l'avancement de grade de DR2 à DR1 comme un concours. Qu'en est-il pour les avancements aux autres grades de CR et DR ?

L'argumentaire du début de section (page 40) concernant les ingénieurs de l'Etat et leur contribution à l'expertise est tout à fait orienté vers l'objectif assumé par les directions de maintenir au sein du nouvel établissement fusionné un système « Cemagref » largement questionné dans sa pertinence par la réorganisation de l'expertise de l'Etat et l'évolution des compétences au sein des collectivités territoriales. Ce système ne va plus de soi, la fusion devrait être l'occasion de remettre le principe à plat pour le futur. Et c'est tout le contraire qui est fait. Les ingénieurs de l'Etat participent certes à l'expertise, mais les ingénieurs des corps recherche également, ainsi que les chercheurs et directeurs de recherche. Il ne s'agit ici pas d'une « question » mais de la dénonciation d'une écriture à bien des endroits très orientée, déterminée par des intérêts catégoriels et de corps influent dans l'appareil d'Etat, dans les documents des deux ComOp.

Il est conclu à la fin de la page 41 que les ingénieurs et chercheurs de l'ex-Irstea seront évalués pour les chercheurs par une CSS et pour les ingénieurs par une CEI. Cette proposition est de nature à changer la façon de travailler dans les unités actuellement Irstea, et pourtant cet impact probable n'est pas discuté dans le rapport, pourquoi ? Pourquoi retrouve t'on dans cette section « ingénieurs de l'Etat » et « ingénieur », mais pas les vocables « ingénieurs d'étude » et « ingénieurs de recherche » sauf dans la figure page 40. Il est du coup incertain si la proposition est bien d'évaluer IE, IR, IAE, IPEF dans la même CEI ?

La question des jurys de recrutement est abordée en quelques lignes page 42 sans la moindre analyse d'impact. Les différences de pratique actuelles des deux instituts ont pourtant des conséquences. Il est utile de rappeler que dans un jury de recrutement Irstea les représentants du personnel tiennent compte de leur expérience des collectifs de recherche de l'institut pour contribuer au meilleur recrutement possible pour ces collectifs. Pourquoi la proposition d'adopter pour le nouvel institut le système INRA est-elle faite sans présenter de réflexion à ce niveau ? Quand les directions comptent-elles y réfléchir et mettre cela en débat avec les organisations syndicales ?

Cadre de gestion des ingénieurs des corps de l'Etat (p 44)

De nombreux points mériteraient des explications complémentaires : qu'est-ce qui justifie un traitement différencié des ingénieurs selon le corps (IPEF / IAE) ou la fonction (fonction scientifique ou d'encadrement supérieur) ? que deviennent les emplois libérés par les départs de titulaires aujourd'hui en PNA (transformés en postes « recherche » ? perdus ?) ? Sur quels emplois envisageriez-vous l'accueil de nouveaux IPEF en détachement (IR ? CR ?) ? Il n'est pas clair si vous envisagez d'accueillir de nouveaux IAE et/ou de nouveaux IPEF en PNA dans le nouvel institut.

Comme nous l'avons déjà exprimé, nous considérons que pour les titulaires Agriculture comme pour tous les autres personnels en poste à l'IRSTEA, le changement d'employeur ne doit pas se traduire par un recul de leurs conditions d'emploi, sur la base desquelles ils étaient venus travailler à l'IRSTEA. Au nom de ce principe, nous sommes donc pour le maintien de la PNA pour tous les titulaires Agriculture (y compris les personnels de catégorie B et C ou A administratifs qu'il ne faut pas oublier ou les quelques ITPE) sans limitation de durée et sans distinction entre corps ou fonctions.

Pour autant nous ne sommes pas d'accord pour que se perpétue avec le MAA un système d'accueil de nouveaux ingénieurs en PNA au-delà de ceux qui sont aujourd'hui présents. Déjà à l'IRSTEA ce système ne se justifiait plus (mobilité devenue quasi impossible entre l'IRSTEA et les services de l'Etat, disparition des missions d'ingénierie publique des services techniques de l'Etat, ...) et les ingénieurs des corps « Agriculture » étaient poussés à s'orienter vers l'exercice d'un métier de chercheur, ce qui ne pouvait qu'exacerber les tensions entre titulaires Recherche et titulaires Agriculture compte-tenu des écarts de rémunération. Sans compter que la subvention du MAA était sans crédits d'accompagnement pour le fonctionnement et s'est amenuisée au fil des ans : l'effectif est passé de 184 ETPT en 2011 - correspondant à l'effectif théorique de personnels affectés à l'IRSTEA par le MAA - à 150,5 ETPT réalisés en 2017, soit une

chute de 18 % en 6 ans... Pour nous, au départ des collègues Agriculture leurs postes doivent être transformés en postes Recherche et faire partie des campagnes de recrutement de l'EPST.

Conformément à la vocation d'accueil de doctorants de tous horizons, l'Institut pourrait cependant accueillir des jeunes ingénieurs en FCPR (Formation complémentaire Par la Recherche) mais il n'y a aucune raison de limiter cet accueil aux IPEF : ce peut être aussi bien des IAE, des ITPE, ou des agents venant d'autres secteurs de la FP. Un volant de postes pourrait être consacré à l'accueil de ces doctorants mais il faudrait que ce soit sur des postes actuellement gelés dont les tutelles accepteraient de financer la masse salariale. Et si à l'issue de leur thèse certains sont tentés par une carrière dans la recherche, ils pourront postuler pour être accueillis en détachement sur des postes ouverts à la mobilité.

Sur toutes ces questions sensibles (et au moins aussi compliquées que les congés !) nous demandons à pouvoir discuter de manière approfondie au niveau inter-établissement avant que des propositions tranchées soient faites aux ministres.

6.5 Convergence des SI de gestion (p 45 – 46)

De l'avis des utilisateurs, l'utilisation et le fonctionnement du SI Finances PeopleSoft ne sont pas stabilisés, et certaines fonctionnalités utilisées via le SI Irstea ne seront plus disponibles (gestion par projet). Pour les agents Irstea la bascule qui se ferait vers un SI non optimisé et en régression par rapport aux fonctionnalités actuelles serait de plus accompagnée d'une seconde bascule à l'horizon 2023.

La stratégie envisagée sera donc extrêmement dommageable pour les agents Irstea. Les mesures d'accompagnement listées n'empêcheront pas la survenue de tensions chez des agents déjà inquiets des conséquences de la fusion sur leur avenir à moyen terme.

Ce n'est pas une solution qui peut être retenue, il est impératif d'en trouver une autre. Pour nous il y a une solution simple, qui résoudrait ce problème en même temps que celui des élections de renouvellement des instances : repousser la date de fusion effective au 1^{er} janvier 2022, avec une période transitoire de gestion séparée jusqu'à ce que toutes les gestionnaires puissent basculer vers la solution « définitive » AMUE SIFAC EPST.

6.6 coûts de la fusion et enjeux budgétaires (p 47)

6.6.1 Grands équilibres budgétaires

Ce chapitre est vraiment minimaliste. Compte-tenu de l'importance du sujet, on aurait aimé davantage de données et d'analyses comparatives.

A. Vision du budget consolidé des deux instituts

Comme pour le point B. (fonctionnement et investissement), il faudrait faire apparaître les tableaux correspondant à la situation actuelle dans chacun des organismes avant le tableau du budget consolidé. Faire apparaître uniquement les chiffres consolidés revient à masquer les différences entre les situations budgétaires des deux EPST (sur les crédits de fonctionnement par exemple), l'IRSTEA étant noyé dans la moyenne avec l'INRA.

N'est pas précisée ni commentée non plus la structure de la SCSP des deux instituts, avec la particularité de l'IRSTEA (seul EPST sous tutelle principale Recherche dans ce cas) d'avoir une part importante de sa subvention sur un autre programme de la MIREs que celui des EPST piloté par le MESRI (P172).

Sur les effectifs, on est carrément en-dessous du minimum : aucune information sur la situation des effectifs de l'INRA et de l'IRSTEA aujourd'hui, aucune information au sujet des plafonds d'emplois (seront-ils additionnés et prorogés ?), on ne sait même pas si les chiffres donnés dans le tableau sont réellement des effectifs sous plafond ou des effectifs de titulaires. Et quelle est la proportion d'emplois sous plafond gelés dans chaque institut ? la proportion de titulaires et de CDD sur crédits limitatifs ? la proportion de CDD sur ressources propres ?

Nous demandons que dans le cadre du nouvel institut les postes gelés (qui représentent plus de 10 %) puissent à nouveau être financés, par une augmentation correspondante de la subvention.

Cette augmentation de subvention fait partie intégrante des mesures d'accompagnement de la fusion, pour avoir un institut doté des moyens optimum pour accomplir ses missions et atteindre ses objectifs. De même, il est nécessaire d'aligner la subvention du nouvel institut sur la subvention actuelle Inra (mieux disant) : il n'est envisageable ni de faire payer la fusion aux unités INRA ni de supprimer des postes supplémentaires.

B. Fonctionnement et investissement de l'institut unique

Détailler ce qui entre et ce qui n'entre pas dans le calcul des ressources affectées aux unités de recherche (qu'en est-il de la masse salariale des CDD et doctorants ?).

Préciser qu'une baisse d'un point de la part du soutien de base dans le budget des unités INRA (qui passerait de 17 à 16 %) correspondrait à une diminution de près de 6 % du soutien de base de ces unités...

Il serait important aussi de savoir selon quelles clés de répartition ce financement est alloué aujourd'hui aux unités INRA et aux unités IRSTEA et serait alloué demain aux unités du nouvel institut. A notre connaissance, ce n'est pas du tout la même philosophie : à l'INRA seul le nombre de chercheurs (ou de chercheurs et ingénieurs) est pris en compte, à l'IRSTEA ce sont tous les personnels permanents qui sont pris en compte, y compris les doctorants et post-doctorants.

Au passage nous notons que l'INRA a bénéficié au budget 2018 d'un financement complémentaire du ministère de la Recherche pour les unités de recherche d'un montant de 1,8 M€ (pourquoi n'y a-t-il pas eu un « coup de pouce » similaire pour l'IRSTEA ?).

6.6.2 Coût de la fusion

B. Des coûts récurrents

Dernier paragraphe : « Par ailleurs, il sera important dans la gestion du futur institut de veiller à la convergence progressive de la dotation de fonctionnement des unités, dont le besoin est évalué à 2,4 Meuros et d'atteindre un niveau d'investissement dans l'immobilier (GER) à même de préserver l'avenir conformément aux recommandations de la Cour des comptes. »

Expliciter quelle est la méthode envisagée pour réaliser la « convergence progressive de la dotation de fonctionnement des unités » : péréquation à enveloppe constante ? ponction sur la masse salariale et gel de nouveaux postes ? Sinon pourquoi ne pas afficher clairement le coût du relèvement de la dotation des unités IRSTEA pour atteindre celui des unités INRA comme un coût récurrent de la fusion à prendre en compte dès le début ?

6.6.3 Ressources du nouvel établissement

« La confirmation du soutien de l'Etat conjuguée aux efforts de gestion permettront de mobiliser des crédits à la hauteur des défis scientifiques que devra relever l'institut unique. »

Le moins qu'on puisse dire est que cette affirmation qui conclut le chapitre n'est pas étayée par une démonstration.

Où sont les financements qui vont pouvoir être mis en face des coûts de la fusion ? Pour être crédibles, il faudrait au moins un tableau récapitulatif de l'ensemble des coûts, ponctuels et récurrents, et les recettes attendues en face.

Pour nous les hypothèses retenues ne permettent pas d'assurer la viabilité financière du nouvel établissement.

La stabilité des ressources propres contractuelles d'origine publique est une hypothèse risquée dans le contexte actuel (elles sont en baisse depuis plusieurs années déjà à l'IRSTEA, l'AFB – principal partenaire IRSTEA – vient d'annoncer une baisse de 40 % de ses financements, et le gouvernement a annoncé un nouveau tour de vis dans les finances publiques). Pour les mêmes raisons, imaginer financer l'appui aux politiques publiques via la recherche de « règles génériques de tarification » (coût complet ?) relève de l'illusion. En plus on a expérimenté l'échec de telles solutions à l'IRSTEA !

L'augmentation des ressources contractuelles d'origine privée n'est pas plus assurée.

Vendre des prestations, des études, etc n'est pas conforme à ce que doivent être les missions d'un EPST et pendant que les agents font ça ils ne font pas leurs tâches de service public.

Pourquoi vouloir masquer aux tutelles les difficultés de financement du futur institut ? Quel est l'intérêt des directions de dire que tout va bien et qu'on va s'en sortir tout seuls ? C'est comme ça que l'IRSTEA en est où il est aujourd'hui !

La seule solution qui soit à la hauteur des besoins de financement pérennes de l'Établissement et en conformité avec ses missions, c'est une augmentation substantielle de la dotation de l'État, via le MESRI. Il faut arrêter de tourner autour du pot et le demander.

7.1 pilotage et accompagnement des travaux de préfiguration (p 52) :

Au niveau du dispositif de pilotage de la préfiguration, comment et sur quels critères sont désignés les préfigurateurs et le cas échéant les préfigurateurs-adjoints ?

Pourquoi n'y a-t-il pas de préfigurateur désigné pour le poste de PDG comme cela se fait généralement (IFSTTAR, CEREMA...) ?

Nous demandons la nomination d'un préfigurateur au poste de PDG au 1^{er} janvier 2019 qui serait chargé de préparer la fusion au 1^{er} janvier 2022.

Nombreux points non traités alors que pourtant cruciaux :

- Emploi : à développer (à peine effleuré...)
- Structure Budget : pourquoi ne pas (re)demande le regroupement sur un seul programme de la MIRE (le P172 qui finance l'ensemble des EPST sous tutelle principale MESRI, y compris l'INRA aujourd'hui) ?
- Financement des activités « environnement » : dans leur lettre de mission du 6 février, les ministres avaient demandé aux deux PDGs d'intégrer dans leur étude « la poursuite et le financement des activités de recherche et d'expertise dans le champ de l'environnement et des risques menées actuellement par l'IRSTEA » ; quelle réponse à cette question existentielle pour la poursuite des activités « environnement » de l'IRSTEA ?
- « viabilité du modèle économique » : c'est une question qui n'a pas non plus été traitée (du moins de manière crédible)
- Tutelles : pourquoi ne pas demander la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement ? Ce serait cohérent avec l'élargissement des missions de l'INRA dans le cadre du nouvel institut
- Révision du Contrat d'Objectifs de l'INRA : il serait anormal que le COP INRA (signé le 6 février 2018) ne soit pas revu pour tenir compte de l'arrivée de l'IRSTEA.
- Calendrier : au vu du casse-tête que pose la « convergence des instances » avec un calendrier de fusion tombant au milieu d'un mandat, au vu de l'absurdité de la « solution » imaginée pour la « convergence des SI finances » (contraindre les gestionnaires IRSTEAs à changer deux fois de logiciel en deux-trois ans !), au vu de la violence du rythme imposé au personnel et à leurs représentants incompatible avec un « dialogue social » de qualité, pourquoi ne pas demander le report (au 1^{er} janvier 2022 par ex) de la date de création du futur établissement, comme l'ont fait en leur temps le préfigurateur du CEREMA (B. Larrouturou) ou les directeurs des écoles supérieures d'agronomie (Agro Paris Tech, Agro Campus Ouest et Montpellier SupAgro) appelées à fusionner ?

2. L'ambition (p 12)

Une fois lu l'ensemble de ce rapport, on voit que les solutions proposées sont en décalage complet – voire en contradiction – avec les ambitions affichées au début du rapport.

Pour « incarner une ambition scientifique » il faut aussi des moyens qui correspondent à cette ambition : on ne peut à la fois afficher une ambition forte en matière d'appui aux politiques publiques et se satisfaire d'une « stabilité des subventions de l'État » (p 51).

On ne peut pas prétendre « réunir les conditions d'une adhésion collective » du personnel tout en imposant une échéance de fusion effective au 1^{er} janvier 2020, qui ne permet pas de prendre le temps nécessaire à la réflexion collective et à la concertation avec les représentants du personnel. C'est si vrai que vous êtes amenés à faire des choix dits « pragmatiques » qui consistent en fait à basculer tout le personnel

IRSTEA sous les statuts, la réglementation, les procédures et l'organisation de l'INRA au 1^{er} janvier 2020 sans autre forme de procès.

Et comment pouvez-vous attendre des personnels d'appui une « mobilisation porteuse de sens » quand ils sont dans l'incertitude totale sur leur avenir et quand vous vous apprêtez à imposer aux gestionnaires de l'IRSTEA de basculer au 1^{er} janvier 2020 vers un logiciel INRA (moins performant) pour ensuite re-basculer deux ou trois ans plus tard vers un troisième logiciel ?

Le Conseil de Branche SUD-Recherche-EPST IRSTEA

5 octobre 2018